

COMITE SYNDICAL
Délibération n° 25-01 Orientations budgétaires 2025 de la régie

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »
Vu la délibération 20-2 du 27 janvier 2020 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation de l'aéroport de St Etienne Loire

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'examiner les orientations budgétaires 2025 de la régie d'exploitation de l'aéroport.

Présents :

Mesdames Nora BERROUKECHE – Sylvie BONNET - Irène BREUIL – Nadia SEMACHE
Messieurs Jean-Yves BONNEFOY- Pierrick COURBON – François DRIOL – Gérard DUBOIS – Luc FRANCOIS – Guy FRANCON – Jérémie LACROIX – Eric LARDON – Pierre LARDON – Yves PARTRAT – Pierre VERICEL – Daniel VILLAREALE

Pouvoir :

Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à M. Eric LARDON
Monsieur Sylvain DARDOUILLIER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT
Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Jérémie LACROIX
Monsieur Gael PERDRIAU donne pouvoir à M. François DRIOL
Monsieur Philippe VALENTIN donne pouvoir à Mme Irène BREUIL

Excusés :

Le conseil syndical a été convoqué le 7 mars 2025

VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES

Le débat des orientations budgétaires doit permettre :

- d'arrêter le niveau des dépenses de fonctionnement pour l'exploitation courante de l'Aéroport
- d'arrêter le niveau des recettes de fonctionnement liées à l'exploitation. L'équilibre du budget de fonctionnement de la régie étant réalisé par la subvention versée par le Syndicat mixte.
- D'arrêter le programme d'investissement 2025 dont le mode de financement proposé sera des subventions d'équipements versées par le syndicat mixte et l'excédent d'investissement reporté.

Ces orientations budgétaires 2025 s'appuient sur un budget prévisionnel de fonctionnement estimé à 2 662 400 € et un budget prévisionnel d'investissement estimé à 2 908 700 €.

1-) Budget prévisionnel de fonctionnement 2025

Les dépenses de fonctionnement ont été prévues sur la base des contrats en cours et des dépenses de l'année 2024 de la régie d'exploitation.

L'année 2025 est marquée par la prise en compte des dépenses et recettes d'exploitation liées au développement d'activité et notamment à la mise en place d'une ligne régulière vers Bejaia et celles liées à 15 vols charters. Les dépenses régaliennes liées à ce développement seront intégrées dans la déclaration de taxe Sureté et sécurité (ex majoration de taxe) de 2025 et restituées à compter de 2026 dont notamment 98 000€ pour la sureté.

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

La participation a la création de la voirie mutualisée pour desservir le secteur 3 d'un montant de 26000€ est intégrée dans les charges exceptionnelles.

Le remboursement du capital de l'avance de taxe aéroport COVID perçue en 2020 pour un montant de 73 000€ et 3400€ d'intérêts sont inscrits et seront intégrés dans la déclaration de taxe 2025 et restitués à compter de 2026.

Concernant le développement d'activité, les différentes études nécessaires sont prévues à hauteur de 32 000€ (étude complète de lignes, étude de flux ...)

Il est par ailleurs prévue une enveloppe de 50 000€ pour faciliter ponctuellement le démarrage de ligne régulière ou un programme de vol au départ de St Etienne. Pour mémoire, une enveloppe avait été prévue en 2023 et 2024 mais n'a pas été mobilisée au vu de l'entière commercialisation des programmes.

Les charges de personnel ont été prévues en tenant compte du développement d'activité (interim) et de la non adaptation du service du contrôle aérien à l'activité de l'aéroport (AFIS), en intégrant une marge de 5% pour anticiper de possibles nouvelles revalorisations à intervenir en 2025. Le changement de modalités de paiement des agents SDIS est également pris en compte : 75 000€ pour la convention et 30 000€ pour la prise en charge directe des astreintes nuits et week end

Les recettes de fonctionnement ont été prévues avec :

- Les redevances et prestations de services aéronautiques sont prévues en augmentation de plus de 65% par rapport à 2024.
- Par précaution et face à l'échelonnement du remboursement de la taxe sureté sécurité, son montant est minoré et maintenu à 700k€
- la subvention du syndicat mixte pour l'équilibre du budget pour 1 272 000€
- le dégrèvement de la CFE

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2025 sont les suivants :

DEPENSES		RECETTES	
Achats	160 500 €	Recettes aéronautiques	1 211 500 €
Services extérieurs	707 300 €		
Autres service extérieurs	224 500 €	dont majoration taxe aéroport	700 000 €
Impots et taxes	190 500 €	Subvention du SMASEL	1 272 000 €
Charges de personnel	970 100 €	Dégrèvement CFE	80 000 €
dont Personnel extérieur au service (SDIS)	75 000 €		
Autres charges de gestion courante	15 100 €		
Charges financières	3 400 €		
Dotations aux amortissements	258 000 €	Quote part sub. invest	22 900 €
Charges exceptionnelles	133 000 €	Atténuation de charges	3 000 €
Dépenses imprévues	0 €	Résultat reporté	73 000 €
TOTAL	2 662 400 €	TOTAL	2 662 400 €

2-) Budget prévisionnel d'investissement 2025

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2025 sont les suivants :

DEPENSES		RECETTES	
Etudes	10 000 €		
Matériels informatiques et matériel industriel	80 000 €	Subvention d'investissement	1 385 400 €
travaux sur clôtures et pontage fissures, chemins des rondes	70 000 €	Amortissement des immobilisations	258 000 €
Travaux sur bâtiments	263 000 €	Autres Dettes	800 000 €
Acquisitions foncières	2 000 €		
Cable station jet	51 000 €		
Maitrise d'œuvre Travaux piste	50 000 €		
Travaux de viabilisation	250 000 €	opération d'ordre - transfert entre sections :	
Autres dépenses	800 000 €	éléments actifs cédés	0 €
Reste à réaliser exercice précédent	22 800 €		
Rembt avance remboursable DGAC	56 000 €		
Subv. Investissement inscrites au cpte de résultat	22 900 €	Report Excédent d'investissement	465 300 €
Divers investissements pour maintien, viabilisation	1 231 000 €		
TOTAL	2 908 700 €	TOTAL	2 908 700 €

Les travaux et investissements sont budgétés pour 2025 comme suit :

- 10 000 € pour des études complémentaires
- 80 000 € d'acquisition de matériel dont 5 000€ pour divers matériel informatique, 10 000€ pour la mise à niveau de la vidéo surveillance, 12 000€ pour le remplacement de la tondeuse, 25 000€ pour le remplacement du groupe électrogène aérogare et 8 000€ pour le remplacement des extincteurs de la dégivreuse et 20 000 € correspondant à une enveloppe d'urgence suite à panne.
- 20 000 € de travaux de clôtures, 40 000 € pontage fissures et 10 000 € pour l'entretien du chemin des ronde
- 263 000€ de travaux sur bâtiment dont 150 000 € pour les travaux et MOE de rénovation de façade aile Nord, 30 000 € pour poursuite rénovation Catex, 38 000 € pour travaux d'entretiens et amélioration thermique des bâtiments, 20 000€ pour la construction de WC en salle d'arrivée, 10 000 € pour les travaux de réparation de la toiture du hangar CCI et 15 000 pour les travaux de toiture du hangar aéroclub.
- 2 000 € pour acquisitions foncières
- 51 000 € pour les travaux d'alimentation électrique de l'automate Jet
- 50 000 € pour la MOE travaux piste

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

- 250 000 € pour les travaux de viabilisation du secteur 1 pour permettre les implantations d'activités
- 1 231 000€ dont 896 K€ d'investissements de maintien, 100K€ de MOE piste, 100 K€ de travaux de viabilisation et 135 K€ pour le remplacement de l'ASU
- 800 000€ pour autres dépenses

Ces travaux et investissements seront financés par une subvention d'investissement du budget principal de 1 385 400€ et l'excédent d'investissement reporté.

Après en avoir délibéré, le comité Syndical prend acte de l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires 2025 fondées sur les éléments présentés ci-dessus.

A Andrezieux Bouthéon, le 14 mars 2025

Pour le Président du Syndicat Mixte de
l'Aéroport de Saint-Etienne Loire,
empêché,

**François DRIOL
Vice-Président**

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix
Nombre de votants : 16 représentant 100% des voix
Suffrages exprimés : 16 représentant 100% des voix
Vote POUR : 16 représentant 100% des voix
Vote CONTRE :
Abstention :